

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE
BRUXELLES - BELGIQUE - OCTOBRE 1950

Résolution no 60: Propositions de M. R. Videsott.

Outre sa requête concernant la protection de l'ours brun, qui a déjà fait l'objet de la résolution n° 50 ci-dessus, M. R. Videsott a encore demandé à l'Assemblée de prendre position sur certaines questions intéressant l'Italie. Suite à cette intervention, le vœu ci-après est émis :

L'Assemblée espère qu'il sera possible aux autorités italiennes d'assurer au Parc National du Gran Paradiso une intégrité en rapport avec la réputation qu'il a déjà value à l'Italie dans les nombreux pays du monde qui, comme elle, se préoccupent de protéger sur leur sol de derniers lambeaux de Nature. Ce vœu vaut notamment pour des projets de construction de barrage en vue d'une exploitation hydroélectrique, l'installation à travers la réserve de lignes de transport de force, la pratique éventuelle de manœuvres militaires dans les limites du Parc National.